

RÉFORME APE

Compte-rendu de la réunion citoyenne du 9/10/2018

Présent·e·s : Pierre Georis (MOC), Anne-Hélène Lulling (Interfédé), Cécile Burdot (Alpha 5000), Marc Denisty (FESQJ), Sandra Sangwa (FESQJ), Emilie Maquet (CODEF asbl), Ghislain Weickmans (VAPHIS asbl), Karin Leruite (Caméra Etc), Morgane Emann (Acfi), Anne Boulvin (Vie Féminine), Joël Gillaux (Lire & Écrire en Wallonie), Christophe Dubois (Guides Catholiques de Belgique), Océane Vildeuil (Comité Afro-Européen asbl), Farah Ismaili (FESEFA), Morgane Devries (FESFEA)

Absent·e·s : Benoît Thomé (MIRE du Centre asbl), Christine Mahy (RWLP), Christine Crespinet (Arbor&Sens asbl)

Intéressé·e·s de participer aux actions/ suivi du projet : Marie-Cécile Wegeners-Cloes (Zéphyr asbl), Mélanie Papia (asbl Inclusion), Marie-Paule Dellisse (Aleap), Pascale Hengsens (Fedito asbl), Geoffroy Carly (CEMEA), David Lannoy (FGTB)

Questions directrices de la rencontre

- En raison des avancées qui ont lieu sur le dossier, l'action citoyenne amorcée a-t-elle encore une légitimité à l'heure d'aujourd'hui ?
- Faut-il valoriser la pétition qui a tourné et, si oui, comment la valorisons-nous ? Une publicité de celle-ci peut-elle être envisagée vis-à-vis des médias et/ou vis-à-vis des mandataires politiques ?
- Comment construire une plateforme citoyenne à partir des énergies associatives présentes aujourd'hui et/ou intéressées par le projet ?
- Comment collectivement penser les actions dans le futur ?
- Faut-il cibler nos actions pour le secteur « non marchand » ou également les penser en incluant les pouvoirs locaux ?

1. Mise au point du cadre de l'initiative

Plusieurs associations nous ont interpellés. Elles souhaitent réagir à cette réforme en faisant entendre une 3^e voie, une voie citoyenne : celle du terrain, des secteurs, et des publics bénéficiaires. Le projet de pétition est le résultat de cette demande. Elle avait pour objectif de mobiliser largement les citoyens et l'associatif sur les conséquences de la réforme des APE. De plus, l'idée était de porter un message qui aille au-delà des seules préoccupations autour du maintien de l'emploi. Il s'agit aussi de mettre en évidence la menace qui plane sur la viabilité des associations et de leurs projets ainsi que de la qualité des services rendus à la population avec, en bout de course, des effets sur ces publics.

Si les associations se rassemblent aujourd'hui autour de cette initiative, c'est que bon nombre des emplois subsidiés avec lesquels les asbl peuvent fonctionner sont soutenus par des dispositifs d'aides à l'emploi tels que l'APE actuel et que des questions subsistent,

malgré la dernière annonce de Jeholet concernant les dernières modifications de l'avant-projet de décret.

Par ailleurs, même si le secteur CISP a déjà eu sa réforme APE et ont déjà passé des phases de transition que s'apprêtent à rencontrer, entre autres, les autres secteurs bénéficiant du dispositif, celui-ci reste attentif au suivi des mesures, notamment parce que nombreuses d'entre elles sont des associations polyagrées.

2. Quelle(s) suite(s) donnée(s) à la pétition ?

Le nombre de signatures en date de la réunion (13.152) indique un taux de participation, satisfaisant mais pas suffisant pour une utilisation politique vu le nombre global de travailleurs APE (60.000 - 27.000 travailleurs pour le secteur non-marchand).

La mobilisation escomptée n'a donc pas eu les effets attendus, mais l'on note que les réveils d'actualité sont au service de la pétition, plus que la pétition au service des avancées de l'actualité. Une hypothèse serait que la pétition a sans doute circulé en interne du secteur associatif, plus que dans la société civile. Si des avancées ont été possibles, c'est davantage le résultat d'un lobbying « de coulisse » et par la pression exercée par les syndicats.

L'idée est donc de se focaliser sur des actions qui ont la capacité de pouvoir fonctionner, sans être d'emblée liées à la pétition et amorcées à partir d'elle. Celle-ci pourra être mobilisable ultérieurement, en fonction de l'évolution des informations et notamment lorsque les employeurs auront connaissance des chiffres prévisionnels en matière de points et subventions qui leur seront alloués (15/11). C'est à ce moment qu'il y aura lieu de repenser les actions autour de cette pétition, comme d'autres de plus grandes envergures par ailleurs.

Néanmoins, une mise à jour de la pétition sera effectuée afin de souligner les avancées dans les nouvelles mesures annoncées par le Cabinet Jeholet, tout en soulignant les points d'attention à garder à l'esprit et les incertitudes qui demeurent.

3. Autres actions à mener

Le texte adopté en troisième lecture conduit les associations à se sentir, pour partie, soulagées et à entraîner une certaine démobilité. De nombreuses associations se sont lancées dans un exercice de comparaison pour apprécier les marges de manœuvre quant aux coûts qu'elle seraient capables d'assumer, même si c'est au rabais, et trouveraient probablement préférable de ne pas s'épuiser dans des actions.

Pour autant, ceci ne signifie pas que les problèmes en matière d'emploi soient résolus. Aussi, faut-il penser des actions directes, qui ne soient pas d'une grande envergure, puisqu'il n'y a pas véritablement de mobilisation derrière. Il faut poursuivre le lobbying politique. Celui-ci ciblera plus précisément les différents points d'attention que suscitent le nouveau texte. :

- Calcul des subventions
- Période transitoire
- Transfert des subventions

3.1. Interpellations aux mandataires

Cette première action consisterait en la rédaction d'une lettre ouverte à l'adresse des responsables politiques (député.e.s., chefs de groupes, etc.) qui relèverait une série de questions, lesquelles seraient accompagnées d'hypothèses de réponses. Timing : il s'agit de rester attentif au dépôt du projet de décret au parlement. Envoyer le courrier avant l'analyse du dossier.

Pratiquement, ce courrier sera adressé, à partir du groupe « Plateforme APE », aux députés (tous les parlementaires), aux groupes politiques et chefs de groupes wallons/bruxellois, et enfin, envois nominatifs de ce même courrier, aux députés et échevins/bourgmestres.

Étapes du processus de réforme	Mesures proposées
Calcul de la subvention	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau coefficient d'indexation « d » suffit-il à traduire pour 2020 les réalités qui étaient celles de 2015-2016 ?[1] • Le calcul prend-t-il en compte l'accroissement de l'ONSS par rapport à l'ancienneté barémique ? • Le calcul prend-t-il en compte le forfait d'ancienneté dans le budget ? Qu'en est-il des années 2018 et 2019 ? • Quel est l'impact du plafonnement sur les réalités des 172 associations concernées ? Risque-t-il ou non d'occasionner des pertes d'emplois ?
Période transitoire de 2020 (ce qui mis durant cette période-là mais qui se réalisera au-delà)	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle(s) sera/seront le(s) personne(s) compétente(s) pour prendre en charge financièrement les préavis ? • Quelles sont les garanties et les modalités de la concertation avec les secteurs concernés ? (micro, macro et en termes de timing) ? • Comment la question des associations poly-agrées sera-t-elle résolue ? Quelles seront les modalités de répartition budgétaire et les garanties d'autonomie des associations dans l'affectation des postes concernés ?

3.2. Interpellations directes par les associations

Cette deuxième action s'inscrit dans le même registre de lobbying politique que proposé ci-dessus, à ceci près qu'il s'agit d'inciter les associations issues de nos réseaux respectifs et/ou membres de nos fédérations à agir et/ou rester attentives aux évolutions.

A cet égard, il s'agit de diffuser - sous courrier - une lettre-type aux associations qu'elles devront relayer et adresser aux parlementaires de leurs circonscriptions, avec en annexe les pertes approximatives d'emplois dont elles peuvent se faire témoins (une fois que le calculateur sera actualisé pour les employeurs). Par ailleurs, l'idée est de leur rappeler, dans ce mail, la vigilance à garder sur les emplois et la date butoir du 15/11 à laquelle, normalement, elles recevront les informations nécessaires qui leur permettront de calculer leur subvention.

3.3. Interpellations ponctuelles

Il a été convenu que des actions seraient à nouveau définies à partir de la date butoir du 15/11, voir en amont de cette dernière, afin de veiller au respect de la sauvegarde des postes. Des contacts par mails resteront de vigueur pour que cela puisse prendre forme au moment le plus opportun.

4. Pérennisation de la démarche citoyenne & plateforme

La construction à proprement parler d'une plateforme n'est pas d'actualité, bien qu'elle puisse être initiée plus concrètement en fonction de l'évolution de l'actualité et des engagements des parties prenantes. Pour l'heure, la référence à la « Plateforme citoyenne » permet aux actions de ne pas être identifiées à travers nos associations et fédérations respectives.

5. Divers

Néant

[1]La référence à cette indexation sera présente au sein des accords de coopération qui permettront le transfert des subsides. Attention particulière sur l'index, à savoir si ce dernier évolue en fonction du volume global de l'emploi et/ou avec une prise en compte de l'indice santé.